Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 109 (2006)

Artikel: Conseil d'automne 2004 : trois regards sur l'identité jurassienne : extrait du procès-verbal

Autor: Hänggi, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-550291

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conseil d'automne 2004: trois regards sur l'identité jurassienne

Extrait de procès-verbal

Michel Hänggi

Le 20 novembre 2004, le Conseil de la Société jurassienne d'Emulation s'est réuni pour sa traditionnelle rencontre d'automne à l'Hôtel de la Gare à Moutier. En cette année de commémoration du 30e anniversaire du plébiscite de 1974 et du 25e anniversaire de la création du Canton du Jura, la Société jurassienne d'Emulation a décidé de consacrer son Conseil d'automne à la question de l'identité jurassienne et a souhaité donner la parole à trois personnalités issues d'horizons variés et donc susceptibles d'apporter des regards différents sur la question: MM. Alain Rebetez[1], Jean-Jacques Schumacher[2] et Claude Hauser[3].

Trois questions leur ont été soumises: *Qu'est-ce que l'identité régionale à vos yeux? Qu'est-ce que l'identité jurassienne? La notion de «peuple jurassien» contenue dans l'article 2 de nos statuts[4] répond-elle encore à la notion moderne et actuelle de l'identité ou des identités régionales et jurassiennes?*

M. Alain Rebetez s'est interrogé sur deux questions: qu'est-ce qu'une région? Une région recouvre-t-elle forcément une identité régionale? Avant tout, M. Rebetez constate que le Jura est perçu de l'extérieur de manière nébuleuse, sorte de «là-bas» vague et lointain. Penser le Jura, c'est étendre selon lui la notion à l'Arc jurassien. Le Jura, au sens d'un canton à six districts tel que l'entendent certaines personnes dans notre région, est difficile à cerner, tant il est divers. L'Arc jurassien se reconnaît, lui, par une unité économique et géographique plus grande. «Le Jura, c'est une altitude.»

Il n'existe en outre pas une identité régionale, mais des identités régionales. «Ma région s'effrite lorsque l'on parle d'identité régionale», précise-t-il. Le sentiment identitaire pourrait parfois se conjuguer avec le «sentiment périphérique». Cela dit, il n'y a pas de coïncidence entre identité régionale et région. Trouver ce lien paraît problématique.

Revenant sur la récente prise de position du Parlement jurassien quant à l'avenir de la Question jurassienne (acceptation de l'initiative «Un seul Jura»), il se demande s'il s'agit bien là d'un élément dynamiseur.

«Est-ce dans ce cadre de la Question jurassienne que se pose aujourd'hui l'avenir de notre région?»

Définir l'idée de «peuple jurassien» est plus problématique encore... Cela dit, et quoique divers, ce peuple dont nous parlons a quelque chose de commun. Relevant l'exemple de l'absinthe, devenue légale, et dont l'exploitation est l'enjeu actuellement d'une «guerre» économique, il constate qu'un patrimoine commun n'engendre pas forcément la capacité à le gérer ensemble, malgré l'exiguïté de l'espace géographique concerné. Par intuition, M. Rebetez parlerait plutôt d'une «population» et non d'un «peuple».

La Question jurassienne existe, elle n'est pas réglée, des gens y travaillent. Il se peut cependant que l'avenir de ce pays ne soit pas dans cette Question jurassienne, qu'il y ait désormais une nouvelle Question jurassienne qui déborde de cette région...

M. Jean-Jacques Schumacher souhaite avant toute chose dire quelques mots de M. Jean-François Leuba, récemment décédé, et lui rendre l'hommage qu'il mérite: «Si, avec M. Felber, nous avons construit les fondations de l'Assemblée interjurassienne, avec M. Leuba, nous avons construit les murs.»

L'identité régionale est-elle unique? plurielle? Y a-t-il une culture jurassienne qui «transcenderait» la notion d'identité? M. Schumacher constate un regain d'intérêt pour les micro-identités, mouvement dont il craint les dérives sectaires, mais aussi pour la macro-identité, à l'exemple des réunions de jeunesse catholique. Çà et là des identités se construisent (Etats-Unis, Europe...). Ces identités en construction sont-elles possibles? Plus l'identité est vaste, plus le dénominateur commun est faible.

La défense de l'identité peut être interprétée comme une forme de résistance à un élan de mondialisation. Pendant longtemps, la notion identitaire ne se posait pas; la perte des repères relance ce type de question.

Comme toute identité, l'identité jurassienne recouvre une part d'irrationnel et rend ainsi sa définition délicate. Ce qui relève de l'identité est souvent affectif. Mentionnant à la fois la construction identitaire jurassienne et la construction suisse, il constate que toute identité est à la fois héritée et façonnée.

Revenant sur les premières années d'existence de l'AIJ, il se rappelle que défendre l'idée alors d'une collaboration entre le Jura et le Jura bernois n'allait pas de soi... Mais si le climat des années 80 était particulièrement tendu, celui des années 90 fut, lui, plus serein. On assista ainsi à la reconnaissance de la notion de «culture jurassienne». Cette idée côtoyait alors celle de «communauté d'intérêt». Par la suite, si les accords du 25 mars 1994 admettent une «communauté d'intérêt» liant les deux «côtés», il n'apparaît nulle part l'idée d'une identité commune. Le

11 novembre 1994 naît l'AIJ sous la présidence de M. René Felber. Malgré cet élan, la notion de «communauté d'intérêt» a prévalu sur celle d'«identité commune». Peu à peu l'idée a fait son chemin et chacun, dans le Jura et le Jura bernois, a admis une culture commune dans le respect des particularismes de chacun.

Pour Jean-Jacques Schumacher, l'identité jurassienne existe, et l'exemple du monde artistique nous montre qu'une culture commune existe. Mais s'il admet une culture jurassienne, il continue de s'interroger sur l'idée d'une identité commune…

M. Schumacher termine son exposé en disant: «La démarche de l'*Emulation* qui défend l'identité jurassienne me semble ainsi parfaitement appropriée à réunir ceux et celles qui s'en réclament au nord comme au sud.»

Pour Claude Hauser, la notion d'identité se construit dans la convergence et la différence et correspond à la recherche d'une affirmation (autour de la langue, de l'histoire, des intérêts sociaux et économiques…) et d'une reconnaissance.

L'identité jurassienne s'est définie par rapport au Canton de Berne, à la Suisse, à la France… La fondation du Canton du Jura en 1979 a ouvert à nouveau une crise identitaire. L'identité jurassienne est une notion instable qui évolue constamment et qui est le produit d'un jeu entre les élites qui produisent un discours – ainsi la SJE – et les populations qui intègrent plus ou moins ces discours. De là découle le problème.

Le malaise identitaire se matérialise à travers l'expression «peuple jurassien». Claude Hauser interroge la *Société jurassienne d'Emulation*: Que vise-t-elle à travers cette réflexion? Faire du politiquement correct? Chercher de nouvelles voies? Raffermir le lien avec la base? La notion de «peuple jurassien» contient une charge symbolique et politique énorme dans le contexte de la Question jurassienne. On se rappelle que la Constitution bernoise avait supprimé cette expression en 1976. Dès lors, toucher à cette notion n'est pas sans risque politique et, si cela devait se faire, la SJE devrait alors clairement expliquer ce qu'elle recherche là-derrière.

Et pourtant cette notion est modifiable puisqu'elle est en constante évolution. Les nouveaux espaces créés en 1979 ont produit de nouvelles identités et nous devons aujourd'hui en tenir compte. Ces frontières sont plutôt perçues aujourd'hui comme des liens et non plus comme des murs. Claude Hauser pense dès lors qu'il est possible que cette notion puisse évoluer et donc être changée. Mais il convient de s'interroger sur les conséquences d'un tel changement…

NOTES

[1]M. Alain Rebetez, enfant de Neuchâtel, est journaliste et rédacteur adjoint à *L'Hebdo*. Il a consacré un cahier de *L'Hebdo* au Jura et Jura bernois et aux cinquante personnes qui font cette région (*L'Hebdo*, 28 octobre 2004).

[2]M. Jean-Jacques Schumacher habite à Bévilard et fut le premier Secrétaire général de l'Assemblée interjurassienne. Depuis lors, il a écrit un ouvrage consacré à l'AIJ (*L'Assemblée interjurassienne, histoire et perspectives, 1985-2004*. Editions SJE, 2005, 464 pages) et a été élu au Conseil du Jura bernois qu'il préside en 2006-2007.

[3]M. Claude Hauser, Ajoulot d'origine, est docteur et professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg. Il fut président du Cercle d'études historiques de la SJE. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages concernant le Jura.

[4] L'article 2 de nos statuts précise: «L'Emulation maintient l'unité culturelle du peuple jurassien dans un esprit de fraternité. Elle traite des questions d'intérêt général relatives au peuple jurassien, dont elle défend le patrimoine. Elle travaille au rayonnement intellectuel du peuple jurassien et aide à faire connaître son histoire. Elle protège et défend la langue française.»